

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tel est, Messieurs, le résultat du travail que vous nous avez confié ; nous espérons avoir fait ressortir l'incontestable supériorité du fusil de chasseurs Prélat sur les autres armes qui étaient en présence.

Enfin nous ne terminerons pas sans témoigner nos remerciements à M. Rossat, qui, constamment aux cibles, nous a été d'un grand secours pour échantillonner et apprécier les distances.

Recevez, M. le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Vevey, le 19 juin 1857.

Au nom de la commission :

Le Président : J.-J. ROCHE, préfet.

Le Secrétaire : BOLLE, lieut.-col.

De grandes manœuvres auront lieu du 26 septembre au 2 octobre entre Dresden et Meissen par un corps de troupes du royaume de Saxe ; il y aura un passage de l'Elbe. Ces manœuvres seront précédées de 4 semaines d'exercices préparatoires. Le corps de troupes qui y prendra part est composé de 20 bataillons, 20 escadrons, 8 batteries, 2 détachements de pontonniers et de pionniers, 2 sections d'ambulance. Il sera commandé en chef par le prince royal. Vu le nombre actuel des congés, les hommes présents formeront la moitié des effectifs réglementaires ; la compagnie comptera 50 hommes.

Le Conseil fédéral se propose d'envoyer quelques officiers de l'état-major visiter les camps de manœuvres qui vont avoir lieu soit en France, soit en Allemagne. Un crédit de 600 francs a été ouvert à M. le lieutenant-colonel Herzog, pour visiter les camps de Würtemberg, de Bavière et de Saxe. Quelques officiers vaudois se proposent d'aller au camp de Châlons.

Le volume français des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie, comprenant l'école de bataillon, vient d'être distribué aux cantons. Il ne reste donc plus à paraître que l'école de peloton et compagnie et l'école de brigade. Ces volumes sont d'un format commode et leur impression, contrairement à ce que quelques journaux en ont dit, nous paraît très convenable.

CHRONIQUE.

Vaud. — Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, pendant un séjour qu'il a fait dans notre canton, à Ouchy, a paru s'intéresser assez particulièrement à notre militaire. Il a assisté deux jours de suite, sur Montbenon, à l'inspection (par le colonel Gerwer) du détachement de recrues qui vient de terminer son école d'instruction ; il a visité nos arsenaux, notre bureau topographique ; il se proposait d'aller à Bière et à Thoune. Dans les conversations qu'il a eues avec plusieurs de nos officiers, le maréchal Pélissier a paru avoir de l'estime pour nos troupes et pour leur organisation. Parmi les observations qu'il a faites, nous citerons cependant qu'il trouve le sac un peu volumineux et le pas de manœuvre un peu trop rapide ; il loue beaucoup, en revanche, notre système de faire équiper le soldat à ses frais et dit qu'en France on cherche à revenir à ce système, d'une manière ou de l'autre.

Dans sa séance du 4 août 1857, le Conseil d'Etat a délivré un brevet de médecin militaire adjoint à M. *Zimmer*, Henri-Félix, d'Echichens. — Le 8 dit, il a nommé M. *Ruffy*, Victor, à Lutry, major du bataillon n° 113. — Le 12, M. *Pahud*, Henri, à Yverdon, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve au 6^e arrond., et M. *Desponds*, Jean-Louis-Henri, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite au 3^{me} arrondissement. — Le 14, M. *Jaccard*, Auguste, à Ste-Croix, 1^{er} sous-lieut. de grenadiers d'élite du 6^e arrond. — Le 19, M. *Curchoz*, Edouard, à Lausanne, 2^{me} sous-lieut. de la batterie attelée n° 4. — Le 25, M. *Firaz*, Henri, à Grandson, 1^{er} sous-lieut. de mousq. n° 2 de réserve du 6^{me} arrond., et M. *Fankhauser*, Jacob, à Yverdon, lieut. de mousq. n° 1 de réserve du 6^{me} arrondissement.